

Appel à candidatures

lancé en direction d'un musicien ou ensemble de musiciens
en vue d'une résidence-mission prenant place dans le cadre du

Contrat local d'éducation artistique (CLEA)

Sur le territoire Paris Terres d'Envol

Cadre de la résidence-mission

La Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, la ville du Blanc-Mesnil, la ville d'Aulnay-sous-bois, l'Inspection académique de Seine-Saint-Denis ont souhaité s'engager dans la mise en place d'une résidence d'artiste **s'inscrivant dans le champ artistique des musiques actuelles**, en partenariat avec les structures culturelles des communes et appelée à être mise en œuvre de septembre 2018 à mai 2019. La résidence est intégrée dans le projet artistique du Deux Pièces Cuisine, équipement municipal, scène de musiques actuelles du Blanc-Mesnil en préfiguration de label national SMAC.

Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché un(e) musicien(e) ou ensemble de musicien(e)s, français(e) ou étranger(e) résidant en France, **dont le travail de médiation culturelle et artistique abordera la thématique de la mixité et des relations entre les hommes et les femmes (ou les filles et les garçons) par la pratique vocale (chanson, chant choral, beat box...), improvisée ou pas, et qui prendra en compte la technologie vidéo dans la restitution.**

Définition de la résidence-mission

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d'enfants et de **jeunes âgés de 6 à 16 ans**. Elle repose sur une disponibilité de l'artiste, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production propre à l'artiste ni commande d'œuvre. Pour l'artiste résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation) en particulier dans la démarche de l'improvisation. Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, toutefois, des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un cahier des charges et des finalités différentes.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec les équipes des structures culturelles ou des établissements scolaires et/ou équipes éducatives agissant sur le territoire concerné et désireuses de s'inscrire dans ce projet.

Ces actions, se menant en temps scolaire ou hors temps scolaire, ont pour objectif de permettre au plus grand nombre d'enfants possible et de jeunes d'acquérir une expérience

originale et de découverte des processus de création musicale, notamment par le biais de l'improvisation et une ouverture aux nouvelles technologies.

Elles peuvent avoir lieu au sein d'établissements scolaires, de centres sociaux et culturels, de centres de loisirs, de structures culturelles, ainsi que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste résident et à ses partenaires locaux.

Enjeux et objectifs

La résidence mission s'inscrit dans la mise en œuvre de trois volets indissociables de l'éducation artistique et culturelle :

1. la découverte pour le jeune d'un processus de création et la sensibilisation à un champ artistique,
2. la pratique artistique,
3. la découverte et la fréquentation des lieux de création et de diffusion du territoire.

Les objectifs de la résidence sont les suivants :

- Sensibiliser le plus grand nombre de jeunes au chant et au processus de création,
- Développer l'esprit critique et apprendre à œuvrer ensemble sur un projet au sein d'un groupe de musique,
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire,
- Réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à la culture et participer à la mixité des pratiques musicales,

Déroulement et calendrier

Mi-octobre 2018 : Sur une ½ journée, **rencontre des différents acteurs des territoires du Blanc-Mesnil et d'Aulnay sous bois**, pour la démarche artistique de l'artiste.

Mi-novembre et mi-décembre 2018 : **Phase d'appropriation du territoire par l'artiste.** L'artiste construit avec les équipes pédagogiques et/ou éducatives les projets d'éducation artistique et culturelle. Ces projets peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Il s'agira de co-construire ces projets avec l'ensemble des acteurs du territoire en lien avec Deux Pièces Cuisine.

A partir de janvier à fin mai 2019 : **Phase de réalisation du projet d'éducation artistique et culturelle sur des territoires du Blanc-Mesnil et d'Aulnay sous bois.**

Des moments de restitution (à distinguer du concert final) devant les parents peuvent se prévoir lors de ces actions.

Tout au long de cette période, les productions de l'artiste disponibles à la diffusion seront largement présentées, dans la mesure du possible, sur le territoire. Au Deux Pièces Cuisine, un concert final sera également organisé, à dissocier impérativement des restitutions citées plus haut. Ceci afin de permettre aux enfants et parents de rencontrer l'œuvre de l'artiste dans des conditions normales et professionnelles de jeu.

L'artiste peut être logé sur le territoire concerné ou dans ses environs durant sa mission. Pour cela, les conditions d'hébergement seront, le cas échéant, examinées avec l'appui de la Ville du Blanc-Mesnil.

Pilotage de la résidence-mission

Dans le cadre de la résidence mission, le Deux Pièces Cuisine, son équipe et son équipement est désigné pilote. Cette scène conventionnée-lieu de musiques actuelles en régie autonome en préfiguration de label SMAC a pour mission de guider l'artiste résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser les répétitions et la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (phase d'appropriation) et d'aider à la réalisation des actions d'éducation artistique et culturelle.

Un comité de suivi de la résidence mission se réunit au minimum deux fois (à l'issue de la phase d'appropriation et à l'issue de la réalisation du projet). Il est constitué par les représentants de :

- la DRAC Ile-de-France,
- l'Education Nationale : le directeur académique adjoint, l'inspecteur en charge de la politique de la ville et de la culture, la conseillère pédagogique départementale en musique et la coordinatrice réseau réussite scolaire du Blanc-Mesnil,
- la ville du Blanc-Mesnil : le directeur et la chargée de projet culturel du Deux Pièces Cuisine,
- la Ville d'Aulnay sous bois : le directeur du Nouveau Cap d'Aulnay sous bois

Conditions financières et moyens mis à disposition

L'artiste sélectionné bénéficie d'un budget d'éducation artistique et culturelle d'un montant de 21 000 € repartis comme suit :

- 15 000€ alloué par Deux Pièces Cuisine A ceci s'ajoute le coût relatif d'un concert final pris en charge sur le budget artistique de Deux Pièces Cuisine.
- 6000€ alloué par le Nouveau Cap d'Aulnay sous bois (6 000 € TTC dans le cas d'une convention avec une structure porteuse ou 6 000 € coût employeur dans le cas d'un emploi direct) en rapport avec le temps de présence).

L'artiste retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel. Ses frais de déplacement sur le territoire (transports en commun et/ou carburant) peuvent être inclus dans l'allocation de résidence. En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à sa charge.

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'artiste et du Deux Pièces Cuisine sera signé avant le début de la résidence.

Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France. Il doit avoir à son actif une production artistique significative et maîtriser l'usage de la langue française. Une expérience dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle serait appréciée. Une disponibilité durant la période de résidence est nécessaire.

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae,
- une note d'intention précisant l'approche artistique et culturelle,
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante.

L'ensemble du dossier est à adresser **pour le 16 août 2018** au plus tard par envoi électronique aux adresses suivantes :

direction@deuxpiecescuisine.net
com.prod@deuxpiecescuisine.net

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante : Deux Pièces Cuisine 42, avenue Paul Vaillant Couturier 93150 Le Blanc-Mesnil.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité réunissant les représentants des institutions citées précédemment. Les candidats pré-sélectionnés seront auditionnés **le 11 septembre 2018**. Le résultat de la sélection sera communiqué par courrier au plus tard le **15 septembre 2018**.

Pour plus d'informations

Deux Pièces Cuisine 42, avenue Paul Vaillant Couturier 93150 Le Blanc-Mesnil.

Eric PARIS Directeur : 01 48 69 76 65 direction@deuxpiecescuisine.net
Assisté d'Emilie KASBY Chargée de projet culturel : 01.48.69.76.95
com.prod@deuxpiecescuisine.net